

# ATHLETISME EN SALLE

## CADETS/JUNIORS

## BENJAMINS/MINIMES

# MINIMA DE QUALIFICATION TERRITORIAUX

## CADETS/JUNIORS – CHALLENGES DE SPECIALITES

Etant donné qu'il n'y a pas de championnats départementaux pour cette discipline dans tous les comités,  
**il n'y a pas de minima de qualification** pour participer au championnat territorial.

---

## BENJAMINS/MINIMES - TRIATHLON

### Minima individuels :

Pour toutes les catégories, sont automatiquement qualifiés :

- Les athlètes ayant réalisé un podium aux championnats départementaux
- Les athlètes ayant totalisé lors des championnats départementaux.

Triathlon classique	<b>75 points</b>
Triathlon de spécialités courses	<b>80 points</b>
Triathlon de spécialités sauts	<b>70 points</b>

Si le nombre d'athlètes automatiquement qualifiés est en-deçà de l'estimation habituelle de participation, la CSR pourra repêcher des élèves en dessous des minima.

### Minima équipes :

Pour toutes les catégories, sont automatiquement qualifiées

- **Les 3 premières équipes par catégorie et par comité**
- **Les équipes ayant totalisé 290 POINTS**

lors des championnats départementaux.

Si le nombre d'équipes automatiquement qualifiées est en-deçà de l'estimation habituelle de participation, la CSR pourra repêcher des équipes en dessous des minima.